

## DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice GEBAUER**, Maire,

Date de convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 24 mars 2022

Etaient présents :

Monsieur ROMERO, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur JEANNY, Madame RODRIGUES, Monsieur CHARPENTIER, Monsieur CHOCHOIS, Madame DOS RAMOS, Adjoints au Maire,

Madame MATHURINA, Madame DA CRUZ, Conseillères Municipales déléguées,

Nombre de conseillers :

Madame HAFED, Monsieur ESNEE, Monsieur JANIVEL, Monsieur KOVAC, Madame JAKIC, Monsieur SAINTE BEUVE, Madame TOURBEZ, Monsieur LUNAZZI, Madame TESSON, Monsieur PEIRE, Conseillers Municipaux,

En exercice : 27

Présents: 20

Formant la majorité des membres en exercice

Votants: 27

## Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame CABRERA a donné pouvoir à Monsieur JANIVEL
Madame LE MILLOUR a donné pouvoir à Monsieur CHARPENTIER
Madame AMBERT a donné pouvoir à Madame JAKIC
Madame MARCHANDISE a donné pouvoir à Madame HAFED
Monsieur INDIANA a donné pouvoir à Madame DOS RAMOS
Madame GALTIE a donné pouvoir à Monsieur PEIRE
Monsieur DELHALT a donné pouvoir à Monsieur SAINTE BEUVE

Secrétaires de séance : Madame DOS RAMOS, Monsieur LUNAZZI et Monsieur PEIRE

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2021

## **RAPPORTEUR: Madame DE OLIVEIRA**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2312-1 et suivant,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

**VU** la délibération n° 5.03.2022 en date du 30 Mars 2022, portant adoption du Compte Administratif du Budget de la Commune pour l'exercice 2021,

VU le résultat de fonctionnement en excédent de clôture 2021 de 756 894,62 €,

VU le résultat d'investissement en excédent de clôture 2021 de 1 195 672,91 €,

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement :
- au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 756 894,62 €
- ⇒ **AFFECTE** l'excédent d'investissement :
- au compte 001 « excédent d'investissement reporté » : 1 195 672,91 €
- $\Rightarrow$  AUTORISE et DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 6 avril 2022 et a été publiée le 7 avril 2022

Le Maire
Patrice GEBAUER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.